

SERVICE DE RESTAURATION

Le restaurant scolaire est accessible de manière régulière ou occasionnelle. L'admission aux selfs implique le respect du Règlement intérieur de l'établissement. Les menus sont consultables sur Pronote.

INSCRIPTION

L'inscription au restaurant scolaire se fait obligatoirement via un formulaire en ligne sur le site de Démarches Simplifiées lors de l'inscription administrative.

TARIFS (à compter du 01/09/23)

Le prix payé par la famille pour chaque repas est modulé en fonction du Quotient Familial-Caisse d'allocations familiales.

QUOTIENT FAMILIAL	≤183€	≤353€	≤518€	≤689€	≤874€	≤1078€	≤1333€	≤1689€	≤2388€	>2388€
TARIF PAR REPAS	0,50€	1,74€	1,94€	2,15€	2,35€	2,56€	2,76€	3,30€	3,85€	4,40€

L'attestation de paiement délivrée par la CAF précisant le quotient familial et le nom de l'enfant est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un tarif inférieur à 4.40€. Les familles ne relevant pas du régime CAF peuvent établir une attestation via la Calcullette mise à disposition par le Conseil régional d'Île-de-France sur [la page spéciale calcullette de quotient familial](#) et en joignant toutes les pièces justificatives (avis d'imposition, livret de famille). Sans justificatif, le tarif de 4.40€ est appliqué.

ACCÈS

L'accès aux selfs se fait OBLIGATOIREMENT à partir d'un badge remis à l'entrée dans l'établissement. Le badge est personnel et ne doit pas être prêté. Il n'est pas possible d'inviter un autre convive avec son badge.

En cas de perte ou de dégradation, il est indispensable de le signaler et d'en acheter un nouveau au Service gestion bureau 3.51.

En cas d'oubli de badge, il est possible de saisir le N° de badge sur l'écran tactile du distributeur de plateaux (mot de passe = date de naissance JJ/MM/AA).

Un plateau repas n'est délivré que si le repas a été préalablement réservé.

RESERVATION

Les repas doivent **obligatoirement être réservés à l'avance jusqu'à 23h59 la veille du repas** (par exemple réservation jusqu'au dimanche 23h59 pour le déjeuner du lundi). Une réservation peut être annulée jusqu'à 23h59 la veille du repas. Sans réservation, le plateau repas ne sera pas délivré. Pour pouvoir réserver, le paiement des repas doit avoir été réalisé préalablement. Un repas réservé ne peut faire l'objet d'aucun remboursement même s'il n'est pas consommé.

MODALITES DE PAIEMENT

Les repas sont payables, minimum 24H à l'avance et débités automatiquement du compte à réservation du ou des repas.

Le paiement se fait par :

- carte bancaire sur l'Espace Famille d'Alise accessible via l'ENT ou à l'adresse [Espace Familles Restauration](#)
- Chèque (**de 60 euros à 300 euros maximum**) à l'ordre de l'ENCPB, avec indiqué au dos : N° de badge, nom et prénom ; *à déposer dans la boîte aux lettres du service de gestion*
- Espèces (**de 15 à 300 euros maximum**), au bureau 3.51 du service de gestion uniquement

Le solde de fin d'année est automatiquement reporté sur l'année suivante ou remboursé quand l'élève ou l'étudiant quitte définitivement l'établissement.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de gestion à l'adresse mail : restauration@encpb.org

RESTAURANTS NIVEAUX 3 & 4 - OUVERTS DE 11H20 A 13H40

*1 entrée à l'assiette ou au Salad'Bar
1 plat chaud
1 fromage ou 1 laitage
1 dessert*